

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 26 (1918)

Heft: 12

Rubrik: Extrait du rapport annuel de la Croix-Rouge suisse p. 1917

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page		Page
Extrait du Rapport annuel de la Croix-Rouge suisse pour 1917	121	Revision des règlements de cours de samaritains	127
Personnel nécessaire pour soigner des grippés	122	Nouvelles de l'activité des sociétés	128
Quand faut-il désinfecter?	123	Appel aux samaritaines disposées à soigner des malades atteints de grippe	128
Les bains	125		

Extrait du Rapport annuel de la Croix-Rouge suisse p^r 1917

Ce n'est qu'au mois d'octobre que le rapport annuel de la Croix-Rouge suisse est sorti de presse. Sans donner un compte-rendu complet de la multiple activité de la société qui se compose actuellement de 53 sections, le 23^e rapport mentionne les faits essentiels de leur travail en 1917.

Le *Secrétariat général* qui est en même temps le bureau du médecin en chef de la Croix-Rouge, a été obligé d'augmenter notablement son personnel subalterne; en outre plusieurs dames ont offert leur collaboration pour la correspondance, cette aide désintéressée a été acceptée avec reconnaissance.

La *fourniture de sous-vêtements* aux troupes a continué à rendre de grands services aux militaires indigents, et le rapport signale les effets livrés aux troupes du

	1 ^{er} août 1914 au 31 décembre 1917	en 1917 seulement
Chemises	139,037	22,514
Chaussettes	179,794	27,438
Caleçons	96,740	14,460
Ceintures	34,926	3,175
Mouchoirs	57,779	10,548

	1 ^{er} août 1914 au 31 décembre 1917	en 1917 seulement
Essuie-mains	31,861	5,120
Mitaines	48,096	4,932
Pantoufles	3,194	1,335

Un grand nombre d'ustensiles pour malades ont été en outre livrés par la Croix-Rouge aux établissements hospitaliers de l'armée, spécialement aux infirmeries qui en avaient grand besoin.

Nos lecteurs se rendent compte de ce qu'une quantité pareille d'objets a dû coûter. Aussi a-t-il fallu beaucoup d'argent pour payer tout ce matériel. La *collecte* organisée en 1914 avait produit jusqu'à fin 1916 la somme de 1,224,301 fr. 27; celle qui a recommencé en 1917, au mois de mai, a donné jusqu'à la fin de l'année 554,303 fr. 38; dès lors, soit en 1918, de nouvelles ressources ont permis de continuer l'œuvre utile en faveur de nos soldats indigents.

Les *transports d'invalides de guerre*, accompagnés par du personnel des colonnes auxiliaires et par des détachements d'infirmières, ont été nombreux entre Cons-

tance et Lyon, et entre le Vorarlberg et Monza d'autre part. Cette œuvre de rapatriement a contribué à rendre plus connue et plus populaire la Croix-Rouge suisse tant dans notre pays lui-même que dans les Etats belligérants.

Comme d'habitude, la Croix-Rouge a subventionné un grand nombre de cours de samaritains et de soins aux malades, ainsi que beaucoup d'exercices en campagne. Les sommes dépensées dans ce but ont dépassé 5000 fr.

L'école de gardes-malades du Lindenhof a admis en 1917 34 nouvelles élèves, tandis que 20 sœurs ont été diplômées dans le courant de l'année, ce qui porte à 278 le nombre de sœurs diplômées depuis 1899, année de la fondation de l'école.

Actuellement le Lindenhof pourvoit d'infirmières les établissements suivants:

Hôpital et école du Lindenhof, à Berne	45 sœurs
Hôpital de l'Île, Berne	9 »
Hôpital cantonal de Thurgovie, Münsterlingen	6 »
Hôpital bourgeois de Bâle	19 »
Hôpital de district, Brugg (Argovie)	4 »
Hôpital d'arrondissement de Samaden (Engadine)	13 »

Hôpital municipal de Berne 6 sœurs
Hôpital de district à Erlenbach
(Berne) 4 »

En dehors de ce personnel engagé par contrat avec la maison-mère, un grand nombre de sœurs desservent des stations dans différentes régions de la Suisse presque à titre permanent.

Au *Home des infirmières* à Berne, onze sœurs sont disponibles pour des services particuliers; elles ont fait au cours de l'année 3936 journées.

Les *colonnes de la Croix-Rouge* sont au nombre de 16 (dont 2 dans la Suisse romande: Genève et Neuchâtel); leur effectif est en moyenne de 40 hommes, soit au total 688 personnes qui ont pu, à bien des reprises, rendre de signalés services, spécialement lors des transports de rapatriés invalides à travers la Suisse.

Les *comptes de l'exercice 1917* présentent aux recettes 111,820 fr. 21, tandis que les dépenses n'ont atteint que 71,337 fr. 52, laissant ainsi un *excédent de recettes* de **40,483 fr. 29**, qui sont venus augmenter le capital de la Société suisse de la Croix-Rouge.

Le capital — soit la fortune de la société — était au 31 décembre 1917 de 615,000 fr. environ.

Personnel nécessaire pour soigner des grippés

Le Secrétariat général de la Croix-Rouge communique: Notre recherche de personnel infirmier nécessité spécialement par l'épidémie de grippe, rencontre de grandes difficultés. Nous comprenons fort bien du reste que les parents n'aiment pas à laisser leurs filles ou leurs fils non encore contaminés par l'épidémie, se placer dans des hôpitaux où ils ont à soigner

des malades atteints d'influenza. Et de tous côtés nous revient la question: « Qui s'occupera de nous en cas de maladie? »

Le Département suisse d'hygiène publique nous avise que — sur son préavis — le Conseil fédéral a pris une décision qui sera la très bienvenue: Il existe une loi fédérale assurant des subventions aux cantons et aux communes qui ont à lutter